

## ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique

Références : E.L..

N° **036** - 2026

Objet : **PROROGATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FERMETURE DE VOIE – BOULEVARD DE L'EUROPE (SECTION ENTRE LA RUE ALEXANDRE OLIVIER ET LA RUE DE LA PIERRE) – LE MERCREDI 21 ET LE JEUDI 22 JANVIER 2026.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2021-127 du 13/12/2021 portant sur l'adoption du règlement des occupations du domaine public et l'extension des domaines concernés ;

**Vu** la décision municipale n°2026-010 du 16/01/2026 concernant l'approbation de la tarification des occupations du domaine public ;

**Vu** l'arrêté n°028-2026 en date du 09 janvier 2026 autorisant une intervention sur le château d'eau à l'aide d'une grue et la fermeture d'une section du boulevard de l'Europe le mardi 20 janvier 2026 ;

**Considérant** la demande initiale de l'entreprise Médiaco Atlantique localisée 11 rue du Launay à Saint-Herblain (44800) pour une intervention sur le château d'eau à l'aide d'une grue ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité particulières compte-tenu de l'ampleur de l'intervention à proximité de l'édifice et de la circulation du réseau Naolib et des cars scolaires sur la voie ;

**Considérant** qu'à cause des conditions météorologiques, et notamment la présence de vents forts, l'intervention a dû être interrompue et ne pourra se poursuivre qu'au retour de conditions météorologiques favorables ;

### arrête

**Article unique** : Les dispositions de l'arrêté initial n°028-2026 en date du 09 janvier 2026 sont prorogées jusqu'au 22 janvier 2026.

À Couëron, le **21 JAN. 2026**

Carole Grelaud  
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 21/01/2026 au 21/03/2026